

Interpellation de Madame Dorah ILUNGA à Monsieur Emir KIR, Bourgmestre concernant « l'effondrement de la chaussée de Louvain » au Conseil communal du 2 octobre 2017.

Monsieur le Bourgmestre,

La Belgique entière a été consternée par l'effondrement de la chaussée de Louvain qui a eu des conséquences énormes tant pour les habitants que pour les usagers de trains ainsi que pour les navetteurs qui empruntaient cette chaussée connue de tous.

1/ le plan d'urgence a été déclenché. Comment se sont passées les interventions des services d'urgence ?

2/ quelle est la situation actuelle : la stabilité de la zone est-elle assurée ? Quelles mesures concrètes ont été prises pour restaurer la zone ?

3/ quand les citoyens pourront-ils, de manière réaliste, à nouveau utiliser la chaussée ?

4/ quelles sont les causes supposées des effondrements ?

5/ quels seront les frais pour la commune ? sa responsabilité sera-t-elle engagée comme semble le suggérer certains articles de presse ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Interpellation de Gabriela MARA concernant « le bilan de la politique relative à l'octroi des primes communales à la rénovation » au conseil communal de ce 2 octobre 2017.

Monsieur le Bourgmestre,

En 2016 déjà, je vous interpellais à propos de la politique communale relative aux primes à la rénovation.

Nous savons tous que Saint-Josse jouit d'un patrimoine immobilier incroyablement riche mais tout aussi vieillissant. La rénovation du bâti est donc incontournable, d'autant qu'elle bénéficie au bien-être de tous. En effet, la facture énergétique des ménages tennoodois pèse lourdement dans leur budget. Je félicite notre commune d'avoir pris le pas d'aider nos concitoyens à accéder aux primes leur permettant de réaliser des travaux pour réduire leur facture et augmenter leur confort de vie.

Mes questions sont les suivantes:

1. Pouvez-vous me combien de primes ont été délivrées ?
2. Quelle est la nature de ces primes ?
3. Pouvez-vous me dire quel est le bilan du « Guichet Primes » depuis sa création?
4. Pouvez-vous me dire combien de dossiers ont été traités par le Guichet Primes ?
5. Pouvez-vous enfin me dire quel est le montant alloué aux primes pour l'année 2016 et ce qu'il en sera pour 2018 ?

D'avance je vous en remercie

Question orale posée par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.

Une ancienne enseigne de la chaussée de Louvain réclame 16 millions à la Commune et la région - suite.

Le 12 mai 2016 une chaîne de magasins de vêtements de marque à prix réduits a décidé d'introduire une plainte à l'encontre de la commune de Saint-Josse, de la Région bruxelloise et de Vivaqua, devant la 1ère chambre du tribunal civil de Bruxelles.

Pourriez-vous nous dire où en est la situation ?

COPALOC; interpellation introduite par M. Ahmed Mouhssin, Conseiller communal.

La COPALOC est composée des seuls représentants des Pouvoirs Organisateur (P.O) et des organisations syndicales représentatives.

Chaque organisation syndicale compte au minimum un représentant au sein des COPALOC, voire plus, en fonction du nombre d'affiliés au sein du P.O concerné.

Les COPALOC ont principalement pour mission chacune dans leur champ de compétence :
de délibérer sur les conditions générales de travail.

de prévenir ou de concilier tout différend qui menacerait de s'élever ou se serait élevé entre le PO et les membres de son personnel relevant du Décret du 06 juin 1994.

d'établir des règles complémentaires aux dispositions statutaires et aux arrêtés d'exécution et aux règles complémentaires

de donner des avis sur toute question relative à l'organisation, la défense et la promotion de l'enseignement officiel et des CPMS officiels.

Certaines matières nécessitent de la part de l'organisation syndicale soit un avis soit un accord (matières décisionnelles).

COPALOC

Lors du dernier conseil Communal, l'échevin de l'enseignement affirmait que la Copaloc n'avait qu'un avis consultatif, le collège conteste-t-il donc la légitimité sur certaines matières la nécessité d'avoir un accord de la Copaloc?

J'ai demandé à consulter les PV de la COPALOC de ces dernières années. Si on m'a fourni de nombreux classeurs de documents lié aux nombreuses COPALOC, il semblerait qu'il n'y ait pas de PV de ces réunions. Pourriez-vous nous faire savoir pourquoi?

L'échevin de l'enseignement nous a dit lors du dernier conseil, que le type de PV avait changé, et qu'une décision de faire des PV décisionnels uniquement avait été prise. Pourriez-vous me faire savoir pourquoi ? Et qui a pris cette décision ?

**Académies de Saint-Josse; symphonie en sol mouillé et peinture à l'eau de pluie...;
question orale posée par Mme Pauline Warnotte, Conseillère communale.**

La réputation des académies communales n'est plus à faire tant la qualité des enseignants et des formations qui y sont prodiguées sont connues et reconnues bien au-delà des frontières communales. La rentrée a eu lieu et l'Académie communale de musique, des arts de la parole et de la danse et l'Académie des beaux-arts ont, à nouveau, accueilli leurs nombreux élèves.

Mais cette année encore, cet accueil fut humide.

Le 4 juillet 2016, déjà, j'interpellais le Collège concernant le problème de chauffage à l'académie de musique (aujourd'hui heureusement résolu) et l'humidité qui régnait dans les caves. Je précisais que l'origine de cette humidité semblait être un défaut de construction, vu l'absence d'aération. Il avait alors été (bizarrement) répondu par Monsieur l'échevin Jassin que cette humidité était due, je cite, « *à la connexion des toilettes du bâtiment d'à côté qui a[vait] été brisée* » et que, le bâtiment étant squatté, on ne pouvait rien faire. Cette réponse passe sous silence le fait que ces deux bâtiments sont des propriétés communales et qu'effectuer des réparations à l'une afin de préserver l'état des deux biens relèverait d'une saine gestion des biens publics...

Un an plus tard, ces problèmes d'humidité ne sont pas résolus, et les petits danseurs et danseuses devront, à nouveau, passer par ce sas humide et couvert de moisissure pour se rendre à leur vestiaire (par ailleurs inexistant !). L'odeur présente est bien une odeur de moisissure et non d'urine et le problème semble bien venir de l'absence d'aération et, dès lors, d'un défaut de construction.

Mais l'Académie de musique n'est, hélas, pas la seule touchée par l'humidité. Le toit de l'Académie des beaux-arts perce, de sorte que les élèves doivent déplacer leurs toiles les jours de pluie pour éviter que celles-ci soient endommagées.

Le dernier week-end d'août, les autorités communales (en l'absence remarquée mais pas inhabituelle de M. Azzouzi, Echevin de la culture...) participaient en grandes pompes au vernissage de l'exposition de sculpture dans le Parc Armand Steurs. Discours convenus sur l'importance de la culture. Remerciements chaleureux et serments de tout mettre en œuvre pour que cette culture reste accessible à tous.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

1. Au-delà des mots, quelles sont les actions que le Collège compte entreprendre pour permettre aux élèves des académies communales de développer leur goût pour l'art dans des conditions décentes ?
2. En particulier, quelles sont les actions entreprises depuis l'an dernier pour résoudre les problèmes d'humidité dans l'Académie de musique ? Si rien n'a été fait, quelles sont les raisons de cette inaction ?
3. Les problèmes d'humidité de l'Académie des beaux-arts sont-ils connus des autorités communales ? Si oui, quelles ont été les actions entreprises pour y remédier ? Si non, quelles sont les raisons de cette ignorance/inaction ?

